



droit à la consommation prêts bancaire

Par **bacqueville**, le **09/06/2010** à **16:05**

Mon ami a sollicité un prêt auprès de sa banque , celle ci a refusé , car des fichiers le " bloquent " à la banque de France , motif ..son ex-femme n 'a pas payé ses dettesOr mon ami n 'est pas interdit bancaire il a réglé sa part , pourquoi est'il pénalisé à cause des dettes de son ex-femme ? je n'y comprends plus rien , merci de m'aider

Par **001**, le **16/06/2010** à **14:08**

bonjour,
il convient d'interroger le FICP a la BDF. si la dette etait commune, il est logique qu'en cas d'impayé, monsieur comme son ex épouse soit fiché (5 ans max)